

<https://snetap-fsu.fr/Pour-denoncer-le-49-3-la-mobilisation-s-impose.html>



Pour dénoncer le 49.3 : la mobilisation s'impose !

- Nos Actions - Les Mobilisations -



Date de mise en ligne : mercredi 4 mars 2020

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Ce dépôt de préavis de grève concerne tous les personnels qui travaillent dans les lycées agricoles et maritimes publics qu'ils.elles relèvent des Ministères ou des Conseils régionaux.

Tous et toutes déterminé.es à défendre les personnels et leur droit à une pension digne.



Monsieur Didier GUILLAUME
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
78, rue de Varenne - 75349 PARIS

Monsieur Olivier DUSSOPT
Secrétaire d'État à la Fonction Publique
139, rue de Bercy - 75572 PARIS

Le 4 mars 2020

Objet : Préavis de grève nationale

Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'État,

La [FSU](#) (Snetap-FSU et Snuitam-FSU) dénonce la décision du Premier ministre d'utiliser l'article 49-3.

Cette procédure gouvernementale permet de faire passer sans vote à l'Assemblée Nationale le projet de loi portant sur le système de retraites par points.

Pour dénoncer le 49.3 : la mobilisation s'impose !

Cela démontre l'impuissance du gouvernement à répondre aux interrogations sérieuses et légitimes à propos de ce projet incomplet, très approximatif aux multiples inconnues.

C'est une nouvelle preuve, si celle-ci était nécessaire, que le gouvernement refuse le débat et veut faire passer en force ce projet de régression sociale minoritaire dans l'opinion publique.

La FSU réaffirme son opposition à ce projet et la nécessité de créer de nouveaux droits pour les salarié -es, prive -es d'emploi, étudiant-es, lycée en-es, retraite -es.

La FSU au sein de l'intersyndicale [CGT](#), [FO](#), FSU, Solidaires, [FIDL](#), MNL, [UNL](#) et [UNEF](#) appelle à poursuivre les actions sans relâche, sous toutes les formes décidées localement.

Les mobilisations massives très importantes initiées depuis le 5 décembre n'ont pas été entendues par votre gouvernement.

Elle poursuit et appelle à amplifier toutes les mobilisations locales et dans ce cadre, la construction d'une grande journée de grève interprofessionnelle et de manifestations dans tout le pays mardi 31 mars pour mettre en échec ce projet de loi.

Par ce courrier, la FSU dépose ainsi un préavis de grève pour l'ensemble des personnels de votre ministère du 9 mars au 9 mai 2020.

(Pour le Snuitam-FSU, Philippe BÉRANGER

Pour le Snetap-FSU, Fabrice CARDON

[Télécharger le préavis.](#)